



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 25/06/2014
Date d'affichage :

DELIBERATION n°2014-38

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le 1^{er} juillet 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Monsieur Francis ARTIGUE donne pouvoir à Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Véronique LARRONDO donne pouvoir à Monsieur le Maire.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

DELIBERATION APPROUVANT LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

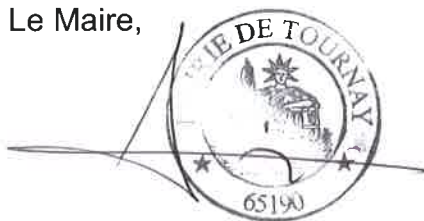
Monsieur le Maire informe le conseil municipal du contexte de la réforme des rythmes scolaires et de la nécessité d'adopter un projet éducatif de territoire. Après avoir élaboré ce document en concertation avec les différents partenaires ainsi que les représentants des enseignants et des parents d'élèves, Monsieur le Maire donne lecture du projet éducatif de territoire et propose au Conseil municipal de l'approuver.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'approuver le projet éducatif de territoire pour la période 2014/2015
2. De retenir le principe de la gratuité pour les temps d'accueil pédagogique

Fait et délibéré le 1^{er} juillet 2014,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140701-2014-38-DE
Date de télétransmission : 03/07/2014
Date de réception préfecture : 03/07/2014



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 25/06/2014
Date d'affichage :

DELIBERATION n°2014-39

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le 1^{er} juillet 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Monsieur Francis ARTIGUE donne pouvoir à Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Véronique LARRONDO donne pouvoir à Monsieur le Maire.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

DELIBERATION POUR LE CHOIX DU PRESTATAIRE DE CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe l'impérieuse nécessité de choisir un prestataire de restauration collective car l'actuel fournisseur a souhaité mettre fin à la livraison des repas sur la commune à partir du 4 juillet 2014.

Considérant le besoin en fourniture de repas pour le centre de loisirs communal dès le 7 juillet 2014, la commune a consulté les offres des entreprises : La culinaire des pays de l'Adour, Elios, Scolarest et Sogeres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De retenir l'offre de l'entreprise Sogeres pour une livraison de repas à partir du 7 juillet 2014
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 1^{er} juillet 2014,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140701-2014-39-DE
Date de télétransmission : 03/07/2014
Date de réception préfecture : 03/07/2014



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 25/06/2014
Date d'affichage :

DELIBERATION n°2014-40

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le 1^{er} juillet 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Monsieur Francis ARTIGUE donne pouvoir à Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Véronique LARRONDO donne pouvoir à Monsieur le Maire.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

DELIBERATION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat déficitaire de l'exercice 2013 :	604 818,15 €
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2013 :	573 087,87 €
Déficit cumulé à reprendre au compte 001 ex 2014 :	31 730,28 €
Restes à réaliser en dépenses :	531 458,00 €
Restes à réaliser en recettes :	134 523,00 €
Déficit cumulé avec restes à réaliser :	428 665,28 €

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire de l'exercice 2013 :	318 839,80 €
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2012 :	251 578,64 €
(après affectation en 2013 des résultats de 2012)	
Excédent cumulé à affecter :	570 418,44 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide des affectations suivantes :

- Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser : _____ 428 665,28 €
Supplément disponible : _____ 141 753,16 €
- Affectation libre en réserve d'investissement : _____ 0,00 €
Supplément disponible : _____ 141 753,16 €
- Affectation en diminution des charges de fonctionnement : 141 753,16 €

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140701-2014-40-DE
Date de télétransmission : 08/07/2014
Date de réception préfecture : 08/07/2014

Inscriptions au budget 2014 :

Total à inscrire au compte 001 en recettes :	0,00 €
Total à inscrire au compte 001 en dépenses :	31 730,28 €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes : (un titre de recettes sera établi pour ce montant)	428 665,28 €
Total à inscrire au compte 002 en recettes :	141 753,16 €
Total à inscrire au compte 002 en dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement dépenses :	531 458,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement recettes :	134 523,00 €

Fait et délibéré le 1^{er} juillet 2014,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140701-2014-40-DE
Date de télétransmission : 08/07/2014
Date de réception préfecture : 08/07/2014



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 25/06/2014
Date d'affichage :

DELIBERATION n°2014-41

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le 1^{er} juillet 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Monsieur Francis ARTIGUE donne pouvoir à Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Véronique LARRONDO donne pouvoir à Monsieur le Maire.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

DELIBERATION AUTORISANT L'ACQUISITION D'UN CHEMIN SITUE SUR LA COMMUNE D'OZON

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des difficultés de voisinage entre Messieurs Jean-Bernard ABADIE et Bruno MOGEDAS.

Considérant l'intérêt de la commune de Tournay à acquérir un chemin privé situé sur la commune d'Ozon pour faciliter l'accès du domaine du Maïlou situé sur la commune de Tournay.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'autoriser l'acquisition pour un euro symbolique du chemin Pé de Castéra de la parcelle D49 à D17 en longeant les parcelles D49, D10, D11, D374 et D382
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 1^{er} juillet 2014,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140701-2014-41-DE
Date de télétransmission : 03/07/2014
Date de réception préfecture : 03/07/2014



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 25/06/2014
Date d'affichage :

DELIBERATION n°2014-42

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le 1^{er} juillet 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Monsieur Francis ARTIGUE donne pouvoir à Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Véronique LARRONDO donne pouvoir à Monsieur le Maire.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

**DELIBERATION DECLARANT SANS SUITE LE MARCHÉ DE MAITRISE
D'ŒUVRE DU SSIAD**

Par une délibération du 5 mars 2014, le Conseil municipal avait approuvé le programme de l'opération SSIAD et lancé une consultation auprès de bureaux d'études pour la création d'un bâtiment.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il serait plus judicieux d'installer le SSIAD dans un bâtiment communal existant.

Par conséquent, le projet ayant évolué, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De demander à l'ADAC 65, AMO de la commune, de déclarer sans suite la consultation de marché de maitre
2. De solliciter l'ADAC 65 pour qu'il étudie ce nouveau projet.

Fait et délibéré le 1^{er} juillet 2014,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140701-2014-42-DE
Date de télétransmission : 03/07/2014
Date de réception préfecture : 03/07/2014



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 25/06/2014
Date d'affichage :

DELIBERATION n°2014-43

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le 1^{er} juillet 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Monsieur Francis ARTIGUE donne pouvoir à Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Véronique LARRONDO donne pouvoir à Monsieur le Maire.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

DELIBERATION FIXANT LES TARIFS DE LA PISCINE MUNICIPALE

Afin de tenir compte de l'inflation et des travaux réalisés sur la piscine, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer des nouveaux tarifs d'entrée pour la piscine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De fixer les tarifs d'entrée de la piscine municipale comme ci-dessous :

- A la journée :
 - Adultes : 2,50 €
 - Enfants de moins de 16 ans : 2,00 €
- Cartes :
 - Adultes :
 - 10 jours : 22,00 €
 - 20 jours : 40,00 €
 - Enfants de moins de 16 ans :
 - 10 jours : 18,00 €
 - 20 jours : 30,00 €
 - 3 enfants et plus :
 - 10 jours : 35,00 €
 - 20 jours : 60,00 €

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140701-2014-43-DE
Date de télétransmission : 03/07/2014
Date de réception préfecture : 03/07/2014

2. D'appliquer ces tarifs à compter du 8 juillet 2014.

Fait et délibéré le 1^{er} juillet 2014,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140701-2014-43-DE
Date de télétransmission : 03/07/2014
Date de réception préfecture : 03/07/2014



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 25/06/2014
Date d'affichage :

DELIBERATION n°2014-44

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le 1^{er} juillet 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Monsieur Francis ARTIGUE donne pouvoir à Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Véronique LARRONDO donne pouvoir à Monsieur le Maire.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

DELIBERATION AUTORISANT L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR

Afin de faciliter le travail des agents communaux, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la pertinence de l'achat d'un tracteur qui sera utilisé, notamment pour tondre les terrains du stade. Plusieurs entreprises ont été consultées avec les prix suivants :

- PAC de l'Arros : 17 634,10 € HT
- Agrivision : 24 500 € HT
- Mounic Philippe : 26 672 € HT
- Sarl SOULE : 28 400 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De retenir l'offre la moins disante soit PAC de l'Arros pour un montant de 17 634,10 € HT avec pour modèle une tondeuse autoportée ISEKI SXG326HPU/137HDVR
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 1^{er} juillet 2014,

Pour copie conforme,

Le Maire



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140701-2014-44-AI
Date de télétransmission : 03/07/2014
Date de réception préfecture : 03/07/2014



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 25/06/2014
Date d'affichage :

DELIBERATION n°2014-45

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le 1^{er} juillet 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Monsieur Francis ARTIGUE donne pouvoir à Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Véronique LARRONDO donne pouvoir à Monsieur le Maire.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

DELIBERATION CREANT 3 POSTES D'AGENT D'ANIMATION EN CONTRAT AIDE

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, le Maire propose de créer trois emplois de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1^{er} juillet 2014.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat.

Monsieur le Maire propose donc de l'autoriser à signer les conventions avec les personnes qui seront recrutées pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Décide de créer trois postes d'agent d'animation dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
2. Précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément.
3. Précise que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine pour 2 postes et 24 heures pour le troisième

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140701-2014-45-DE
Date de télétransmission : 03/07/2014
Date de réception préfecture : 03/07/2014

4. Indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
5. Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

Fait et délibéré le 1^{er} juillet 2014

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140701-2014-45-DE
Date de télétransmission : 03/07/2014
Date de réception préfecture : 03/07/2014



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 25/06/2014
Date d'affichage :

DELIBERATION n°2014-46

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le 1^{er} juillet 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Monsieur Francis ARTIGUE donne pouvoir à Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Véronique LARRONDO donne pouvoir à Monsieur le Maire.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

DELIBERATION CREAT UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE EN CONTRAT AIDE

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, le Maire propose de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1^{er} juillet 2014.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat.

Monsieur le Maire propose donc de l'autoriser à signer les conventions avec la personne qui sera recrutée pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Décide de créer un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
2. Précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément.
3. Précise que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine
4. Indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140701-2014-46-DE
Date de télétransmission : 03/07/2014
Date de réception préfecture : 03/07/2014


multiplié par le nombre d'heures de travail.

5. Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

Fait et délibéré le 1^{er} juillet 2014

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140701-2014-46-DE
Date de télétransmission : 03/07/2014
Date de réception préfecture : 03/07/2014



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 25/06/2014

Date d'affichage :

DELIBERATION n°2014-47

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le 1^{er} juillet 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Monsieur Francis ARTIGUE donne pouvoir à Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Véronique LARRONDO donne pouvoir à Monsieur le Maire.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR 2014

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2014, présentés par les associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

- ✓ Pétanque Club Tournayais : 320 €
- ✓ Association de Jumelage Tournay – La Vraie Croix : 500 €
- ✓ Asso Seisùn – Festival de musique irlandaise : 1 000 €
- ✓ Association pour la formation professionnelle des Hautes-Pyrénées : 285 €
- ✓ Association des lieutenants de Louveterie des Hautes-Pyrénées : 50 €
- ✓ Association du comité des fêtes des Tournay : 10 000 €
- ✓ ADIL 65 : 285 €
- ✓ Diane de l'Arros : 305 €
- ✓ Gymnastique volontaire de l'Arros : 160 €

Fait et délibéré le 1^{er} juillet 2014

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140701-2014-47-DE
Date de télétransmission : 03/07/2014
Date de réception préfecture : 03/07/2014



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 25/06/2014
Date d'affichage :

DELIBERATION n°2014-48

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le 1^{er} juillet 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Monsieur Francis ARTIGUE donne pouvoir à Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Véronique LARRONDO donne pouvoir à Monsieur le Maire.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

DELIBERATION CREAT UN POSTE SAISONNIER DE MAITRE NAGEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'obligation pour la commune d'avoir un Maitre-Nageur Sauveteur pour l'ouverture de la piscine l'été. Les besoins collectifs permanents n'étant pas suffisant, la commune doit donc avoir recourt à un Maitre-Nageur Sauveteur saisonnier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Décide de créer un poste saisonnier de Maitre-Nageur Sauveteur
2. Le recrutement de cet agent sera possible tous les étés sans qu'il soit besoin de créer un nouveau poste chaque année.
3. Autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 1^{er} juillet 2014

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140701-2014-48-DE
Date de télétransmission : 20/08/2014
Date de réception préfecture : 20/08/2014



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 25/06/2014
Date d'affichage :

DELIBERATION n°2014-49

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le 1^{er} juillet 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Monsieur Francis ARTIGUE donne pouvoir à Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Véronique LARRONDO donne pouvoir à Monsieur le Maire.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

DELIBERATION PORTANT LOCATION DU LOCAL IMPASSE DE LA GARE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la volonté de la société SITA SUD-OUEST d'occuper le local communal situé impasse de la gare à Tournay pour y garer le camion de ramassage des ordures ménagères. Monsieur le Maire propose de fixer le loyer à 5 € le m² soit 300 € pour 16 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. de fixer, à compter du 1^{er} juillet 2014, le loyer mensuel du logement situé impasse de la gare à Tournay à la somme mensuelle de 300 € (trois cent euros).
2. que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,
3. d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.

Fait et délibéré le 1^{er} juillet 2014

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140701-2014-49-DE
Date de télétransmission : 20/08/2014
Date de réception préfecture : 20/08/2014



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 25/06/2014
Date d'affichage :

DELIBERATION n°2014-50

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le 1^{er} juillet 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Monsieur Francis ARTIGUE donne pouvoir à Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Véronique LARRONDO donne pouvoir à Monsieur le Maire.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

DELIBERATION FIXANT LES TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE

Afin de tenir compte du changement de prestataire de la cantine scolaire, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer des nouveaux tarifs des repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De fixer les tarifs des repas comme ci-dessous :
 - Quotient 1 (< 400) : 3,45 €
 - Quotient 2 (401 à 750) : 3,55€
 - Quotient 3 (751 à 1100) : 3,75 €
 - Quotient 4 (> 1101) : 3,90 €
 - Adulte : 3,50 €
2. D'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} septembre 2014.

Fait et délibéré le 1^{er} juillet 2014,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140701-2014-50-DE
Date de télétransmission : 20/08/2014
Date de réception préfecture : 20/08/2014